Commune de Champagnier

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 30 septembre 2026,

L'an deux mil vingt-six, trente septembre à 17h30, le conseil d'administration du CCAS de Champagnier, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'école Vatin-Pérignon en session ordinaire, sous la présidence de Florent CHOLAT, Président du CCAS.

NOMBRE D'ELUS
En exercice : 9
Présents : 6
Représenté(s) : 3
Absent(s) : 0
Votants : 9
Quorum : 6/5

Date de convocation : 25 septembre 2026

Présents (6) : Florent CHOLAT, Danièle MOUREN, Hervé ALOTTO, Elsa TRYSTRAM, Jean-François PLASSART, Nadine ODET

Excusées (3) : Maud MIGUET donne pouvoir à Hervé ALOTTO
Véronique CORNEC donne pouvoir à Danièle MOUREN
Stéphanie LOMBARD donne pouvoir à Elsa TRYSTRAM
Absent (0) : néant
Secrétaire de séance : Danièle MOUREN

DCCAS2026_012 : Nomination du secrétaire de séance

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Considérant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil d'administration doit désigner un ou plusieurs de ses membres pour assurer les fonctions de secrétaire de séance ;

Considérant qu'en l'absence de directeur du CCAS nommé par le président, il y a lieu, de procéder à la désignation du secrétaire de séance pour la présente réunion ;

Il est proposé au Conseil d'administration de décider :

- **D'approuver** la désignation de Mme Danièle MOUREN en qualité de secrétaire de séance.

MODALITÉS DE VOTE : 9 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Président de séance

Danièle MOUREN
Secrétaire de séance

CCAS 38800 CHAMPAGNIER (Isère)

Certifiée exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 13 OCT. 2026
Notifié : 13 OCT. 2026

Commune de Champagnier

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 30 septembre 2026,

L'an deux mil vingt-six, trente septembre à 17h30, le conseil d'administration du CCAS de Champagnier, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'école Vatin-Pérignon en session ordinaire, sous la présidence de Florent CHOLAT, Président du CCAS.

Date de convocation : 25 septembre 2026

Présents (6) : Florent CHOLAT, Danièle MOUREN, Hervé ALOTTO, Elsa TRYSTRAM, Jean-François PLASSART, Nadine ODET

Excusées (3) : Maud MIGUET donne pouvoir à Hervé ALOTTO
Véronique CORNEC donne pouvoir à Danièle MOUREN
Stéphanie LOMBARD donne pouvoir à Elsa TRYSTRAM
Absent (0) : néant
Secrétaire de séance : Danièle MOUREN

NOMBRE D'ELUS
En exercice : 9
Présents : 6
Représenté(s) : 3
Absent(s) : 0
Votants : 9
Quorum : 6/5

DCCAS2026_013 : Règlement intérieur du Conseil d'administration

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 123-6, R. 123-7 et R. 123-8 ;

Considérant que le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale doit se doter d'un règlement intérieur précisant les modalités de son fonctionnement ;

Considérant que le règlement intérieur a notamment pour objet de préciser les règles relatives à la convocation et à la tenue des séances, aux conditions de quorum et de vote, aux pouvoirs des administrateurs, ainsi qu'à l'organisation des travaux du conseil d'administration ;

Considérant que le projet de règlement intérieur a été communiqué aux membres du conseil d'administration avec la convocation à la présente séance ;

Il est proposé au Conseil d'administration de décider :

- **D'adopter** le règlement intérieur du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Champagnier, annexé à la présente délibération ;
- **De préciser** que le règlement intérieur est applicable après son adoption par le Conseil d'administration et l'accomplissement, le cas échéant, des formalités de publicité et de transmission prévues par les textes en vigueur ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président du Centre communal d'action sociale à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MODALITÉS DE VOTE : 9 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Président de séance

Danièle MOUREN
Secrétaire de séance

CCAS 38800 CHAMPAGNIER (Isère)

Certifiée exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 13 OCT. 2026
Notifié : 13 OCT. 2026